

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune :
Villeurbanne

Numéro d'ordre du document
d'arpentage :
Numéro d'ordre du registre de
constatation des droits :
Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :

08 NOV. 2011

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le 08/11/2011 par M. GRAND LYON

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463

A Lyon, le 08/11/2011
Le Vice-Président délégué
Au Patrimoine,
Pour le Grand Lyon

Section : CI
Qualité du plan :
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 25/10/2011
Support numérique :

Document d'arpentage dressé
par M. SELARI OPERANDI

à LYON

Date : 25/10/2011

Signature :



(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une exécution (par bornes ou par voie de mise à jour) dans la formule B, les propriétaires peuvent être soussignés (3) ou non.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, ingénieur, géomètre ou technicien inscrit au cadastre, etc.).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (propriétaire, avoué, représentant qualifié de l'autorité compétente).

